



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 17464

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de l'outre-mer de lui indiquer les intentions du Gouvernement relatives à la création, à Paris, d'un grand centre dédié à l'outre-mer et dans quels délais il est permis d'envisager une telle réalisation.

Texte de la réponse

Le centre culturel et d'affaires de l'outre-mer est souhaité depuis de nombreuses années par un grand nombre de nos compatriotes ultramarins. Le Président de la République a très tôt soutenu ce projet. Le centre devra être, à Paris, pour tous les Français d'outre-mer, un lieu de fierté, un lieu ouvert d'expression et de création, un lieu de reconnaissance. Il sera pour tous un espace de découverte, d'enrichissement et de réflexion. Ce projet a trois objectifs principaux : favoriser le rayonnement des cultures et des identités ultramarines en métropole, faire connaître aux investisseurs métropolitains et étrangers les potentiels économiques de l'outre-mer français, et offrir aux résidents ultramarins en métropole un lieu convivial d'échanges. Il s'agit donc de construire un outil au service de cultures et d'économies vivantes, ouvertes sur leur environnement régional et sur le monde. La réflexion sur la mise en oeuvre concrète de ce projet est bien engagée. Les conclusions d'une étude de faisabilité permettent de déterminer les avantages et les inconvénients de chacune des localisations qui pourraient être retenues.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17464

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3443

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7163